

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 octobre 2017

## PERSONNES AGEES

### A Domicile, en SSIAD, en EHPAD, en USLD : AU SECOURS !!!

**La souffrance des personnels est à son paroxysme et la qualité de la prise en charge des personnes âgées à son plus bas niveau.**

Nous voyons à tous les niveaux les effets délétères des décrets publiés en 2016 concernant ce secteur. Une mission flash de la commission des Affaires Sociales a rendu ses conclusions le 13 septembre 2017 et a reconnu que la situation était aussi catastrophique que ce que la CFTC dénonce depuis longtemps.

Des travaux ont pourtant été menés depuis des années dans le cadre du plan dit «Solidarité Grand Age » de 2007 à 2012 qui donnait des préconisations qui n'ont jamais été suivies d'effet à ce jour.

**La CFTC rappelle que pour accompagner et prendre en charge correctement les personnes âgées fragiles, il est indispensable d'avoir :**

- **Du personnel en nombre suffisant** : un ratio national devrait permettre d'avoir 1 agent par personne âgée en GIR 1 ou 2, et 0,8 par personne âgée en GIR 3. Cela revient à doubler les effectifs dans la plupart des EHPAD et en USLD.
- **Du personnel suffisamment qualifié** :  
Des Aides-soignant(e)s et des IDE formés à la prise en charge de ces personnes fragiles: capacité en gérontologie et formations à l'ergonomie, à l'activation des personnes âgées (GAPA) avec une reconnaissance statutaire (la CFTC revendique la catégorie B pour les aides-soignants) et salariale (revalorisation de la NBI)
- **Des organisations adaptées à la vie au travail et aux personnes âgées**  
La CFTC demande que les professionnels participent aux orientations et décisions les concernant: cycles de travail, horaires, répartition de la charge de travail, congés, recherche d'amélioration des conditions de vie au travail....Les 12 heures sont dérogatoires et ne peuvent être imposées.
- **Du personnel d'encadrement formé**  
La CFTC considère que les infirmier(e)s coordinateur(trice)s ne peuvent remplacer un cadre dont le rôle est majeur dans la bonne organisation de la prise en charge des personnes âgées et dans le respect concomitant des professionnels.
- **La qualité de prise en charge des personnes âgées fragiles se décline en différentes thématiques. Elle doit être à la hauteur de leurs besoins.**  
La CFTC insiste sur la prévention secondaire de ces personnes, et rappelle que les moyens pour y parvenir peuvent être divers et variés : jardins thérapeutiques, animations, groupes de paroles, balnéothérapie, sorties, liens familiaux....

**Les personnes âgées voient toutes les économies d'une vie s'envoler et ne pas suffire, les familles mises à contribution, n'y arrivent plus..... Et tout cela pour une prise en charge devenue inadaptée.....**

**QUEL AVENIR SOMMES NOUS EN TRAIN DE NOUS CONSTRUIRE ?**

#### Votre contact

Patrick Mercier :

06 19 99 35 33

pmercier@cftc-santesociaux.fr



[WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR](http://WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR)

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr